



RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMPAC

ANNEE 2019

RESUME

Le millésime 2019 est le 15ème exercice de fonctionnement du SyMPaC. Malgré un spectre limité de compétences, la vie du syndicat s'est trouvée animée par quelques événements marquants : Suite au bilan réalisé au bout de 6 ans de mise en œuvre, le SCOT a été maintenu. Le lancement d'un FISAC collectif couplé à l'essor du dispositif LEADER a permis d'activer l'accompagnement de nombreux dossiers portés notamment par des porteurs privés.4 dépôts ont été effectués via le dispositif CEE-**TEPCV** pour montant prévisionnel un 1 500 000€.Un état des lieux de l'entretien des canaux a été amorcé avec l'association des pêcheurs du Calaisis.(...). Sur le plan budgétaire, des inquiétudes sont constatées sur le financement du syndicat.

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
ORGANISATION DU SYNDICAT	2
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	4
BILAN DU PILOTAGE DE LA PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOII ET DES DISPOSITIFS PILOTES PAR LE SYNDICAT	RE 9
VOLET URBANISME	10
VOLET ECONOMIQUE FISAC LEADER ESS-GALILEE PROCH'EMPLOI CALAIS PROMOTION	16 16 17 21 27 28
VOLETS ENVIROMMENTAL ET ENERGETIQUE TEPCV CEE-TEPCV LE CALAISIS, ON Y PREND GOUT L'ENTRETIEN DES CANAUX DU CALAISIS	29 29 29 30 31
VOLET COMMUNICATION	34
PERSPECTIVES	39

PREAMBULE

Suite aux dynamiques en cours et enclenchées, plus de 4 millions d'euros vont pouvoir prévisionnellement bénéficier aux collectivités, établissements publics et porteurs privés du Pays du Calaisis (*cf. tableau ci-dessous*). Au-delà des aspects financiers, c'est l'image du Calaisis qui est valorisée à travers ce volontarisme collectif et ces efforts environnementaux.

Al	DES PERCUES ET PR	EVISIONNELLES	DES DISPOSTIF	S PILOTES PAR I	E SYMPAC (2019-	2023)
		CEE-TEPCV - 2020	FISAC* 2020/2022	LEADER* 2019/2023		
TERRITOIRES	TEPCV* – 2016/2020 (bénéficiaires: EP et communes)	(bénéficiaires : EP et communes)	(bénéficiaire s : EP, communes, UC)	(bénéficiaires : EP, communes et acteurs privés) - estimatif	TOTAL estimatif PAR EPCI	POURCENTAGE
GCT&M	412 362,02 €	779 667,18 €	24 717,00 €	195 000,00 €	1 411 746,20 €	34%
ССРО	371 000,00 €	363 448,83 €	76 950,00€	309 800,00 €	1 121 198,83 €	27%
CCRA	409 373,99 €	288 999,28 €	94 683,00€	492 400,00 €	1 285 456,27 €	31%
SYMPAC	19 700,00 €	67 884,71 €	33 762,00€	237 800,00 €	359 146,71 €	9%
TOTAL	1 212 436,01 €	1 500 000,00 €	230 112,00 €	1 235 000,00 €	4 177 548,01 €	100%

^{*} Estimation - en fonction des actions effectivement réalisées

ORGANISATION DU SYNDICAT

1) Les statuts et compétences :

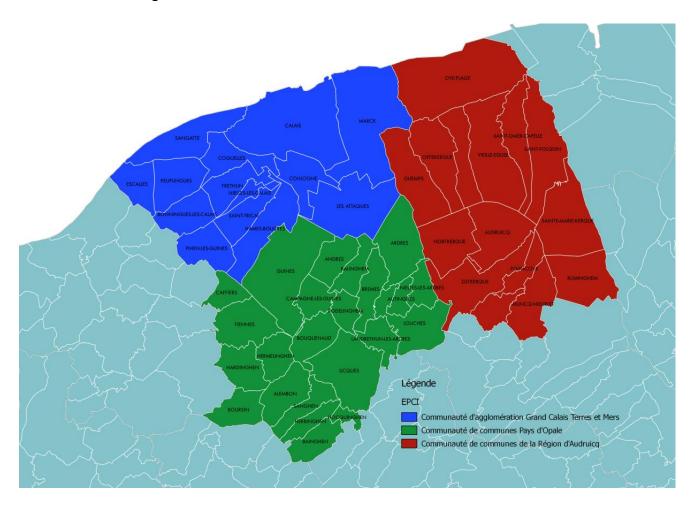
- Un arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2004 a porté création du SyMPaC « Syndicat Mixte du Pays du Calaisis » comme établissement de regroupement de 5 EPCI.
 - O Un nouvel arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2013 a entrainé une première modification des statuts du SyMPaC suite à la réforme territoriale en ramenant le nombre d'EPCI à 4 : la Communauté d'Agglomération Cap Calaisis, la Communauté de Communes des Trois-Pays, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis.
 - L'Etat a entrepris une nouvelle réforme territoriale dans le cadre de la loi NOTRe avec un arrêté de fusion des CCSOC et CCT-P en date du 23 décembre 2016.
 - Un arrêté préfectoral en date du 25/11/2019 a entériné la fusion de la Communauté d'Agglomération du Calaisis (C.A.C.) et de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis (CCSOC) effective au 1^{er} décembre 2019 et par voie de conséquence au rétablissement du périmètre de l'ex-Communauté de Communes des Trois-Pays (CCT-P).

Le SyMPaC est donc composé actuellement de 3 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCT&M): 14 communes
- La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) : 15 communes.
- La Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) : 23 communes

La composition du Comité Syndical s'établit comme suit :

GCT&M: 22 siègesCCRA: 11 siègesCCPO: 11 sièges



De par son statut de syndicat mixte, le SyMPaC a une vocation de développement d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune des entités intercommunales qui le composent. Son objet prioritaire est de *remplir une mission de planification* sur le périmètre des trois établissements intercommunaux membres.

Il a pour fonction de les réunir et de constituer un lieu d'information, d'analyse, de réflexion, d'échanges et de conception d'initiatives communes, dans le but de générer cohésion et cohérence afin que tous les choix décisionnels qui restent en charge de chaque membre apportent une contribution à la création et au développement harmonieux et durable d'un espace d'avenir partagé.

Champs de compétence :

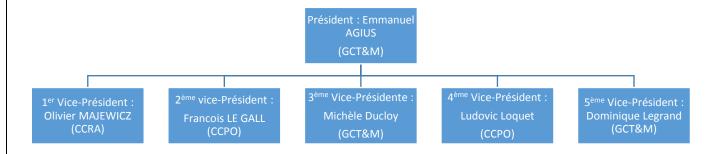
En référence tant aux cadres réglementaires qu'à l'attente de ses membres, le syndicat se donne pour objectif d'intervenir dans les domaines de compétences suivants :

- a) L'URBANISME & l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE dans leur approche prévisionnelle : le SyMPaC assume à l'échelle de son périmètre le rôle d'élaboration et de suivi des documents d'urbanisme prévisionnels dont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). A ce titre, le SyMPaC se substitue intégralement aux compétences du Syndicat d'Etudes du Calaisis (SECAL), qui disparaît, avec notamment la reprise de la gestion du Schéma Directeur du Calaisis adopté le 3 février 1998 dont la validité et les effets demeurent pleinement à ce jour.
- **b)** La **POLITIQUE de l'HABITAT**, pour ce qui concerne l'observation de son évolution et la définition de grandes orientations dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.
- c) La **DEMARCHE** de **PAYS**, en application de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire du 25 juin 1999 et du Décret 2000-909 du 19 septembre 2000, pour ce qui concerne la coordination et la validation des programmes d'actions définis par la Commission Permanente en cohérence avec la charte et le contrat de pays signés par les 3 EPCI membres.

Le SyMPaC se charge, à cet effet, du portage de l'ingénierie nécessaire. Il pourra, en outre, assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions d'intérêt de pays. La démarche Pays pourra faire l'objet d'une ouverture au bénéfice d'autres collectivités non adhérentes sous réserve de l'acceptation des membres fondateurs.

2) <u>Les instances représentatives :</u>

La gouvernance (composition du bureau) est composée de la manière suivante (période du 1/01/2019 au 18/12/2019) :



Le bureau est constitué du Président et de 5 Vice-Présidents ayant les délégations suivantes :

- 1^{ère} Vice-Présidence : Aménagement, Urbanisme, Transport, habitat et services
- 2nd Vice-Présidence : L'environnement, Eau, Agriculture
- 3^{ème} Vice-Présidence : Développement économique, Insertion, Tourisme

- 4^{ème} Vice-Présidence : Communication

- 5^{ème} Vice-Présidence : Education, Culture, Loisirs

Les 3 Présidents d'EPCI sont également membres du Bureau Syndical. Suite aux modifications de périmètres, le CS du 18/12/2019 a voté la gouvernance suivante :



Monsieur Agius, élu à GCT&M, poursuit donc son mandat pour la deuxième année consécutive suite à son élection en mars 2018 et au regard de l'accord de gouvernance acté en Comité Syndical du 17 mars 2017. Sa présidence a été confirmée en CS du 18/12/2019 où de nouvelles élections ont du être organisées suite à la modification des périmètres de GCT&M et de la CCPO.

A noter que M Eric BUY (CCPO) a remplacé M. François LE GALL (ex CCPO) au poste de 2nd Vice-Président du SyMPaC.

3) L'effectif technique:

Suite au départ de C. DUHAUT (avril 2018) et L. MARTINAGE (décembre 2018), l'équipe du SyMPaC a été fortement remaniée.

Actuellement, le SyMPaC est composé de 3.83 ETP, soit :

- 3 agents permanents :
 - Julie TUEUX, Directrice (titulaire) depuis le 1/12/2018.
 - Charlotte AUBERT, Animatrice LEADER (contractuelle) depuis le 24 avril 2019
 - Valentin CARON, Gestionnaire LEADER, contractuel depuis le 01/09/2016 et stagiaire de la FPT depuis le 01/11/2019.

<u>et</u>

- 5 emplois accessoires :
 - Isabelle BERTIN, ville de Calais (7H/semaine) depuis le 01/01/2008.
 - Graziella LEVIS, ville de Calais (7H/semaine) depuis le 23/10/2007.
 - Philippe PALANCHIER, ville de Calais (5H/semaine) depuis le 01/12/2016

- Julien CARRE, GCT&M (7H/semaine) depuis le 01/08/2018.
- Stone DUCLOY, GCT&M (3H/semaine) depuis le 01/08/2018.

L'équipe « pôle administratif » est ainsi composé de 5 agents à temps partiel :

- Julie TUEUX pour la Direction Générale
- > Isabelle BERTIN pour le secrétariat et l'administration générale.
- > Julien CARRE pour la comptabilité et les finances.
- > Stone DUCLOY pour la gestion des Ressources Humaines.
- Philippe PALLANCHIER pour le la gestion du Système d'Information Géographique et le site Internet.

L'équipe de maitrise d'œuvre, se compose désormais ainsi :

- **2** postes à temps plein :
 - Charlotte AUBERT sur la fonction d'animateur du programme Leader et accessoirement sur le pilotage de l'entretien des canaux du Calaisis et le FISAC.
 - Valentin CARON sur la fonction de gestionnaire du programme Leader et le pilotage du réseau « Le Calaisis, on y prend goût »
- > 2 poste à temps partiel :
 - Julie TUEUX concernant le pilotage de toutes les démarches et actions pilotées par le SyMPaC.
 - o Graziella LEVIS sur le dossier de suivi du SCOT et ses déclinaisons. (0.20 ETP)

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le SyMPaC a tenu ses séances dans un rythme ajusté à ses compétences et ses besoins, tout en respectant les obligations réglementaires en la matière.

1) La vie institutionnelle:

En 2019, 6 réunions de bureau et 6 séances de Comités syndicaux ont été organisées. Ces dernières ont eu lieu les :

- 8 février 2019.
- 8 mars 2019.
- 29 mars 2019.
- 20 juin 2019.
- 25 septembre 2019.
- 18 décembre 2019.

Les séances de bureau et de conseils syndicaux sont traditionnellement restées au siège à l'Hôtel de Ville de Calais.

39 délibérations ont été votées sur l'exercice 2019.

2) Les procédures budgétaires :

Le SyMPaC a enclenché le processus par l'ouverture d'un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) dans sa séance de Comité Syndical du **8 mars 2019.** Comme l'imposent désormais les textes, un rapport a été présenté aux élus présentant les grandes lignes comptables, ainsi que l'état des effectifs du Syndicat.

Les décisions budgétaires

- Le Vote du Budget Primitif a été programmé en Comité Syndical du 29 mars 2019. Sur la proposition du Président E. AGIUS, l'assemblée a validé un budget équilibré en recettes et dépenses à hauteur 1 998 689,79 € en fonctionnement et 435 163,78 € au titre de la section d'investissement.
- Le taux de cotisation des EPCI membres est resté identique à 1,70 € par habitant.
- O Aucune décision modificative n'est intervenue pour procéder à des ajustements techniques.

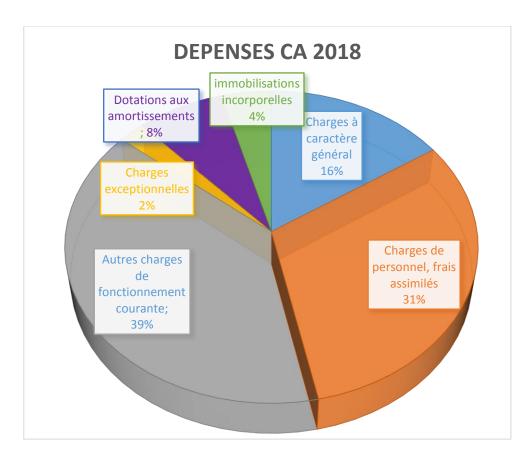
Les bilans comptables de l'année 2019 :

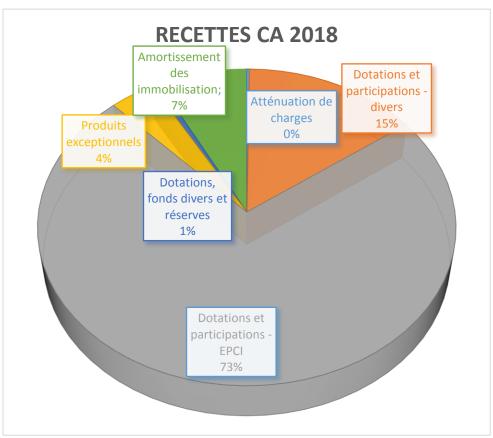
o Le **Compte Administratif 2018** a été adopté le 20 juin 2019.

Le CA a été arrêté à la somme de **376 369,20 €** en recettes et **378 518,57 €** en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissement.

Les restes à payer ne concernent que les dépenses et s'élèvent à 7 700 €. Le résultat de clôture du budget au 31 décembre 2018 se présente donc ainsi :

- un solde positif de 160 335,59 € en section de fonctionnement ;
- un solde positif de 152 621,78 € en section d'investissement, ramené à 144 921,78 € après intégration des restes à réaliser.





Ainsi pour la section de fonctionnement, les recettes ont diminué de 30% face à des dépenses qui ont également été réduites de 5%. (en comparaison à l'année 2017)

La diminution des recettes est principalement due :

- à un encaissement sur l'exercice 2017 de recettes 2016;
- à la baisse de la participation des EPCIs directement liée à la diminution du nombre d'habitants sur notre territoire.

Evolution de la participation des EPCI				
2017 275 784,20 €				
2018	274 589,70 €			
2019	265 125,20 €			
2020	263 729,50 €			

<u>La diminution des dépenses</u> est consécutive à une diminution de la masse salariale, au regard de l'absence de directeur sur la moitié de l'exercice.

La section de fonctionnement exécutée à hauteur de 345 444,35 € en recettes pour 362 288,57 € de dépenses dégage ainsi un déficit de 16 844,22 €. En y intégrant les résultats antérieurs, la section se clôt sur un résultat positif de 160 335,59 €.

<u>L'évolution (2015-2018) sur le solde de la section de fonctionnement :</u>

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	456 686,83 €	372 749,49 €	496 940,60 €	345 444,35 €
Dépenses de fonctionnement	479 084,65 €	414 258,58 €	381 514,83 €	362 288,57 €
Résultat d'exécution	-22 397,82 €	-41 509,09 €	115 425,77 €	-16 844.22 €
Résultat N-1 reporté	125 660,95 €	103 263,13 €	61 754,04 €	177 179,81 €
Résultat de fonctionnement	103 263,13 €	61 754,04 €	177 179,81 €	160 335,59 €

Pour la section d'investissement, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 16 230 € pour 30 924,85 € de recettes.

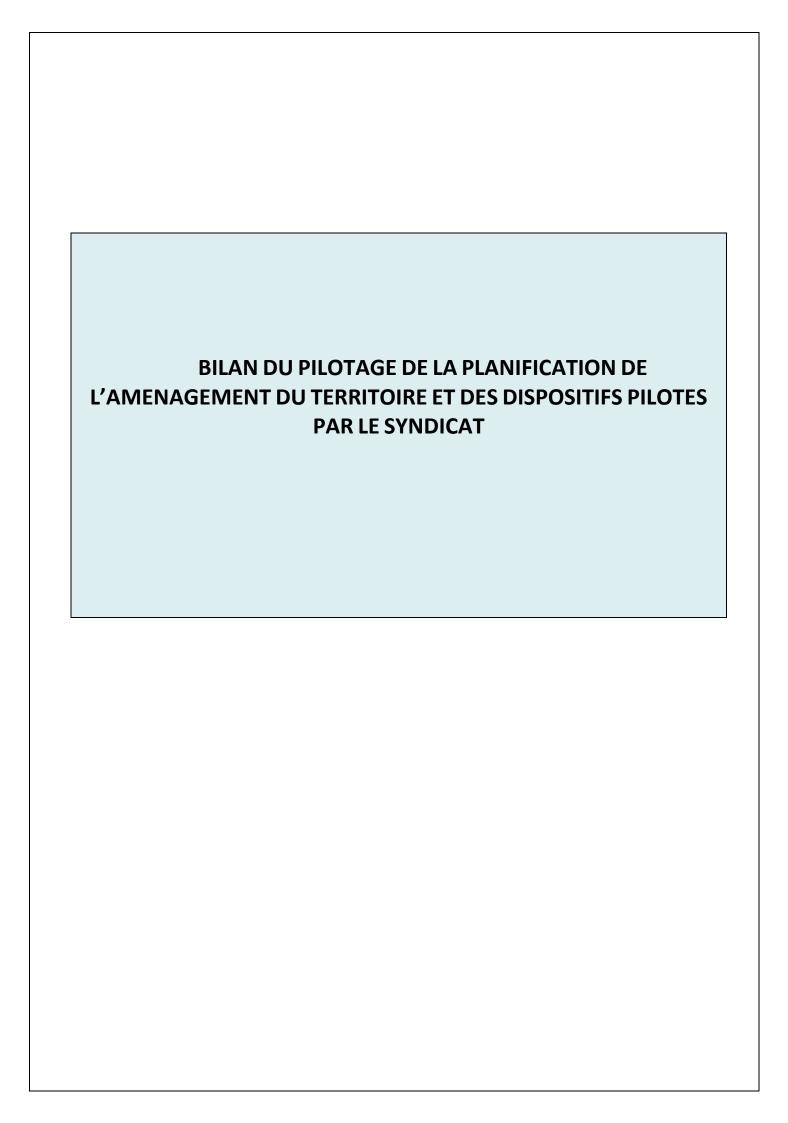
Ces dépenses sont composées des dépenses liées à la création du site internet « Le Calaisis on y prend goût! » et au changement de logiciel comptable.

Ces dépenses ont été financées par le versement du FCTVA et par les dotations aux amortissements.

La section d'investissement pour 2018 dégage un résultat positif de 14 694,85 €.

En intégrant les résultats antérieurs et les restes à réaliser, la section se clôt sur un résultat positif de 144 921,78 €.

Conforme au	 Le Comp compte admi 	nistratif, il a ét	du Comptabl é soumis et va	alidé à la mêm	ne séance.	



VOLET « URBANISME »

1) L'exercice de la compétence du SyMPaC:

Conformément à son cadre statutaire, le SyMPaC a poursuivi ses travaux dans les domaines de la planification et du portage de la démarche de pays.

2) La planification du territoire :

La fonction planification, c'est à la fois :

- l'adaptation du cadre réglementaire aux évolutions législatives et au contexte local,
- la mise en œuvre et le suivi de ce cadre règlementaire concrètement sur le terrain (mise en compatibilité des PLU(I) avec le SCOT, suivi des procédures d'élaboration, de révision, modification, mise à jour ou mise en compatibilité avec un projet),
- l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation (indicateurs, réunions de concertation entre les acteurs, bilan),
 - le suivi des projets structurants du territoire.

a) Le schéma de cohérence territoriale du Calaisis (SCoT)

Pour mémoire, le SCOT a été approuvé lors du Comité Syndical du 6 janvier 2014, ainsi que le Document d'Aménagement Commercial (DAC).

b) La modification du SCoT :

Pour rappel, le SCOT a fait l'objet de deux modifications :

- la première, approuvée par le Comité Syndical du 27 novembre 2015.
- la seconde, approuvée par le Comité Syndical du 28 avril 2017.

c) La mise en œuvre et le suivi du SCoT :

→ La prise en compte du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux

Par courrier en date du 10 avril 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer a transmis au SyMPaC une grille d'analyse des prescriptions du SCoT élaborée par ses services. Cet outil permet de vérifier la traduction des prescriptions du SCoT à l'échelle des documents d'urbanisme locaux.

→ Les indicateurs de suivi du SCoT :

Les tableaux d'indicateurs devant permettre de suivre les comptes fonciers ont été adoptés en 2015. Il a été décidé d'assurer ce suivi à compter du 1^{er} juillet 2015, date du transfert de la compétence de l'instruction des Autorisations d'Urbanisme.

La « clause de revoyure » pouvant être actionnée au terme de 3 années d'existence du SCoT, c'est un bilan à mi-parcours qui a été dressé, soit au 31 décembre 2016.

Le bilan a été présenté au bureau du SyMPaC, le 15 mars 2018. Sur la base de ce bilan partiel, chaque EPCI peut interpeler le SyMPaC en vue d'activer la clause de revoyure. Il n'y a pas eu de demande de formulée à ce sujet.

→ Le bilan du SCoT à 6 ans :

Le SCoT doit faire l'objet d'un bilan, au terme de 6 années d'existence, soit au 6 janvier 2020.

Le SyMPaC a donc décidé de confier une mission à un Bureau d'Etudes spécialisé, afin de réaliser ce bilan. Un cahier des charges a été élaboré à cet effet et une consultation engagée en juin 2019. Une concertation a eu lieu avec les EPCI : réunion de travail avec la CCRA le 1er juillet 2019 et avec la CCPO le 3 juillet 2019.

Le 9 juillet 2019, Monsieur le Président du SYMPAC a entériné le choix du prestataire, à savoir le Bureau d'Etudes AUDDICE. Le marché a été notifié le 22 juillet et la période estivale a été mise à profit pour commencer la mise à jour du diagnostic et le recueil de données.

La réunion officielle du lancement de l'étude a eu lieu le mercredi 4 septembre, une réunion politique le matin, une réunion technique l'après-midi.

L'étude s'est déroulée de septembre à fin novembre. Une réunion de concertation avec les Personnes Publiques Associées a eu lieu le 11 décembre 2019.

Le rapport a été présenté au Comité Syndical, lors de sa séance du 18 décembre 2019, et les élus ont décidé le maintien du SCoT.

3) Suivi des plans locaux d'urbanisme :

Le syndicat poursuit son accompagnement des communes et EPCI dans les procédures de modification, de révision ou de mise en compatibilité des PLU soit en émettant des avis ou en participant à des réunions de travail.

En 2019, des démarches d'instruction ont ainsi notamment été suivies dans les collectivités suivantes :

- → MARCK: poursuite de la procédure de révision du PLU: participation à la réunion des Personnes Publiques Associées du 9 janvier 2019, sur le projet de PLU. Le Conseil Municipal de MARCK a arrêté son projet de PLU lors de sa séance du 30 janvier 2019, puis l'a transmis aux PPA pour avis. Le Comité Syndical a émis un avis favorable lors de sa séance du 8 mars 2019.
- → CALAIS : modification notifiée par courrier du 14 mai 2019, réponse sans observation le 27 mai 2019 ;
- → COULOGNE : poursuite de la révision engagée en 2015, avec un travail en concertation sur le projet de PLU (plan, règlement) pour l'année 2019 ;
- → SANGATTE : modification simplifiée notifiée par courrier du 7 juin 2019, réponse sans observation le 21 juin 2019.

4) Les Plans Locaux d'Urbanismes intercommunaux (PLUi)

→ LE PLUI DE LA CCPO :

Pour mémoire, la CCTP a approuvé son PLUI lors du Conseil Communautaire du **2 avril 2015**. Par délibération du 2 avril 2015 également, la CCTP a décidé de la mise en <u>révision de son PLUI</u>, afin d'intégrer les communes ayant rejoint l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014, suite à la dissolution de la CCRAVH.

Au 1^{er} janvier 2017, des communes de la Communauté de Communes du Sud-Ouest du Calaisis (CCSOC) disparue, sont venues rejoindre la CCTP et le diagnostic leur a été immédiatement étendu.

En 2017, la Communauté de Communes des Trois-Pays (CCTP) est devenue la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO). Le travail s'est poursuivi à l'échelle globale de la nouvelle intercommunalité ainsi constituée.

En 2018, le projet de PLUI de la CCPO a été arrêté par le Conseil Communautaire du 12 juin 2018. Après consultation des communes du territoire, la CCPO a arrêté son projet de PLUI une seconde fois le 25 octobre 2018. Celui-ci a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, qui disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis. Le SyMPaC a émis un avis favorable lors du Comité Syndical du 8 février 2019.

La CCPO a approuvé son PLUI V2 lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019.

→ LE PLUI DE LA CCSOC :

La loi NOTRE ayant fixé un seuil minimal pour les intercommunalités, la CCSOC a disparu au 31/12/2016. Les communes de cette intercommunalité ont rejoint pour partie l'agglomération Cap Calaisis et pour partie la Communauté de Communes des Trois-Pays. Par suite, le PLUI n'a pas été poursuivi jusqu'à son terme. A noter que par arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 25 novembre 2019 portant création de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers par fusion avec l'ancienne CCSOC, les périmètres des deux intercommunalités ont ainsi été modifiés.

→ LE PLUI DE LA CCRA:

La CCRA avait prescrit l'élaboration d'un PLUI dès le 8 décembre 2011. L'année 2014 a été consacrée au travail sur le diagnostic, les années 2015 et 2016 ont été consacrées à l'élaboration du PADD et l'année 2017, à l'élaboration des documents règlementaires Le projet de PLUI a été arrêté par le Conseil Communautaire du 29 mai 2017, puis du 19 octobre 2017, sans aucune modification.

Après enquête publique, le PLUI de la CCRA a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018.

5) Les outils de suivi :

→ Le suivi de l'artificialisation des sols :

Pour mémoire, en 2011, le SyMPaC s'est doté d'un outil de suivi de l'évolution du territoire, en association avec le Parc Naturel Régional. En 2016, le Conseil Régional a saisi officiellement le SyMPaC, pour engager la réalisation d'une cartographie de l'occupation du sol à l'échelle régionale. Cette mission s'est achevée en 2018, le SCOT du Calaisis dispose donc d'une cartographie de l'occupation de ses sols, qui permettra de suivre l'évolution de l'artificialisation du territoire.

En 2019, le travail a consisté à élaborer des indicateurs communs sur la base de cet outil OCSol2D. Des réunions de travail ont été pilotées par l'EPF, à Lille, les 4 et 5 juillet 2019.

En 2019, le PMCO a par ailleurs mis en place un Groupe de Travail de « l'observatoire du littoral » à l'échelle de l'INTERSCOT, sur la base de l'analyse de l'évolution des cartographies d'occupation du sol entre 2005 et 2015. Des réunions ont eu lieu à Audruicq, le 5 février 2019 et le 7 mai 2019. Une présentation des résultats a été réalisée au Comité Syndical du PMCO en juin 2019.

→ La cohérence à l'échelle du littoral.

Soucieux de se nourrir d'autres expériences, d'élargir ses horizons et d'assurer une cohérence « externe » avec son environnement proche, le SyMPaC participe aux échanges d'informations et d'expériences du réseau des agences d'urbanisme du Littoral.

C'est dans ce cadre que le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a confié une mission à l'INSEE, en vue de la réalisation d'un diagnostic et d'une analyse des évolutions comparées de la démographie et de l'emploi. La mission s'est achevée en 2018, avec une restitution des résultats de l'étude et la publication d'un numéro « dossier INSEE » (n°9) en avril 2018.

Par ailleurs le SyMPaC participe aux travaux des SCOT limitrophes, notamment le SCOT FLANDRES-DUNKERQUE.

Le SCOT Flandre Dunkerque a été arrêté par délibération du Comité Syndical du 4 décembre 2018 et transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, notamment aux SCOT voisins. Le SyMPaC a émis un avis favorable lors du Comité Syndical du 8 février 2019. Suite aux observations formulées, le Comité Syndical du SCOT Flandres-Dunkerque a arrêté un second projet de SCOT. Celui-ci a été transmis pour avis par courrier du 9 septembre 2019. En l'absence de Comité Syndical dans le délai de consultation, l'avis du SyMPaC est tacite. Toutefois, un avis favorable de principe a été émis par courrier du 2 octobre 2019.

Le SCOT du Pays du Saint-Omer a également fait l'objet d'un arrêt projet en 2018, et le SyMPaC a émis un avis favorable, lors de son Comité Syndical du 21 décembre 2018. Ce SCOT a été approuvé le 25 juin 2019.

Enfin, le SyMPaC s'associe volontiers aux réunions InterScot sur des thématiques transversales. A ce titre, la DDTM organise régulièrement des réunions techniques d'échange. Le SyMPaC participe également aux CDAC plénières, qui constituent un bilan d'activités des CDAC. En 2019, la réunion a eu lieu le 21 mars, à ARRAS.

6) Le suivi des démarches structurantes :

Le SyMPaC s'associe aux démarches structurantes du territoire et participe aux différentes réunions, engage les procédures nécessaires, émet des avis, dans le but de favoriser le développement des projets validés politiquement et qui répondent aux attentes du territoire et compatibles avec le SCOT. Ces démarches ont permis de faire avancer, voire aboutir un certain nombre de projets :

→ Le projet de PLAINE DE LOISIRS de SANGATTE

Pour mémoire, un avis favorable a été émis lors du Comité Syndical du 20 juin 2013 sur le projet de la plaine de Loisirs de Sangatte. La commune de Sangatte continue d'avancer sur ce dossier pour le rendre opérationnel. Le SyMPaC s'associe à la démarche, en participant aux différentes réunions. En 2019, un Comité de Pilotage a eu lieu en Sous-Préfecture de CALAIS, le 24 mai 2019.

→ Le SRADDET de la Région Hauts-de-France

Par courrier du 12 avril 2019, Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France a sollicité l'avis du SyMPaC sur le projet de SRADDET en cours de consultation. Après concertation avec les intercommunalités, le Comité Syndical du 20 juin 2019 a émis un avis favorable assorti de deux observations.

→ La mise en œuvre de la charte du Parc Naturel Régional

La modification n°2 du SCOT, approuvée le 28 avril 2017, a permis de le mettre en compatibilité avec la charte, en intégrant quelques prescriptions ou orientations complémentaires à celles qui avaient déjà été anticipées lors de l'élaboration. Un comité de coordination de l'urbanisme durable a été installé en novembre 2014 pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la charte. En 2019, ce comité s'est réuni le 9 décembre à la maison du parc. L'ordre du jour portait sur la mise en œuvre concrète des SCOT, les projets innovants en terme de formes urbaines, ainsi qu'une présentation de l'état des lieux de l'artificialisation par le PNR.

→ Les procédures de gestion du risque "eau"

* Les TRI (Territoires à Risques importants d'Inondation) :

Pour mémoire, par Arrêté Préfectoral du 26/12/2012, Monsieur le Préfet de Région a défini 11 TRI dans le bassin Artois Picardie, dont un sur le Calaisis, comportant 6 communes.

* Les PPRL (Plans de Prévention des Risques Littoraux) :

Pour mémoire, le territoire est concerné par deux PPRL :

- <u>Le PPRL de Gravelines à Oye Plage</u>, prescrit par Arrêté Préfectoral du 13/09/2011, et approuvé par arrêté inter-préfectoral du 11 octobre 2017.
- <u>Le PPRL du Calaisis</u>, prescrit par Arrêté Préfectoral du 13/09/2011, puis du 10 mai 2016 et approuvé le 24 juillet 2018.

*Les PPRI:

Le PPRI « pieds de coteaux et wateringues » :

Pour mémoire, Monsieur le Préfet du Pas de Calais a notifié au SyMPaC, par courrier du 18 octobre 2013, le porter à connaissance "Maîtrise de l'urbanisation sur le territoire de Wateringues face aux risques de ruissellement et d'inondation d'origine continentale", accompagné de préconisations d'urbanisme, à appliquer à tout projet situé sur le territoire du Calaisis, en attente de l'approbation d'un PPR.

Le PPRI « pieds de coteaux et wateringues » a été prescrit le 1^{er} septembre 2014. Un Bureau d'Etudes a été désigné pour conduire les études (PROLOG). Une première phase a eu lieu en 2016, puis l'étude des enjeux en 2018 et en 2019, le projet de PPRI réglementaire a fait l'objet d'une présentation, lors de deux réunions de concertation, à GUINES, le 6 février 2019 et le 22 mars 2019. Une concertation avec l'ensemble des communes a été réalisée les 23 et 24 mai 2019. Le SyMPaC a participé à la réunion du 24 mai 2019 qui a eu lieu pour le Calaisis, à l'agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Le projet de PPRI a été présenté aux PPA, avant consultation officielle, lors d'une réunion qui a eu lieu à la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode de CALAIS, le 12 septembre 2019.

Le PPRI « Bassin versant du Wimereux » :

Le territoire du SyMPaC est uniquement concerné par ce PPRI sur la commune de BOURSIN (CCPO). Le SyMPaC a été consulté par le Préfet par courrier du 5 décembre 2019 et a émis un avis favorable lors du Comité Syndical du 13 février 2020.

*Le PAPI d'Intention du Delta de l'Aa:

Le PMCO a été désigné comme structure porteuse du PAPI d'Intention du Delta de l'Aa. Le PAPI a reçu un avis favorable sans réserves de la Commission Mixte Inondations, réunie à Paris le 14 décembre 2016.

Depuis 2017, s'est engagée la phase de mise en œuvre opérationnelle des actions du PAPI.

*La révision du SDAGE et du SAGE :

Le <u>SDAGE</u> a été révisé en 2015. Une Commission Territoriale « eau » a permis de présenter, le 27 avril 2016, à Dunkerque, le SDAGE approuvé, ainsi que le PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondation) et le PAMM (Plan d'Actions pour le Milieu Marin).

Pour la <u>mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE</u>, une révision a été engagée. Une réunion de travail sur la rédaction réglementaire des zones humides a eu lieu à DUNKERQUE le 7 octobre 2019.

*Commission Territoriale du Comité de Bassin :

Le SyMPaC a participé à la commission 2019, qui s'est déroulée le 6 mars 2019 à Gravelines, et qui a permis de présenter le Programme 2019-2024 de l'agence de l'Eau, la Directive Inondation (cycle 2 : actualisation des TRI et PGTRI), la stratégie de la façade maritime Manche Est – Mer du Nord.

VOLET « ECONOMIQUE »

1) LE DISPOSITIF FISAC :

Pas moins de 16 signataires publics et privés ont participé à l'élaboration de ce programme d'actions visant en priorité à accompagner les commerçants et artisans du Pays du Calaisis (hors ville de Calais, déjà porteur d'un FISAC) mais aussi à redynamiser les milieux ruraux et péri urbains touchés par le déclin des activités de commerce, d'artisanat et de services.

Le SyMPaC a mobilisé les forces vives du territoire au second semestre 2017 afin de répondre à cet appel à projets début 2018. La CCI Hauts de France a, par ailleurs, été sollicitée dans le cadre d'un diagnostic de territoire. Les habitudes et comportements d'achats ont ainsi pu être analysés afin d'identifier des pistes d'amélioration. Un sondage a également été réalisé auprès des commerçants afin d'évaluer leur ressenti sur différents sujets et leur permettre d'exprimer leurs doléances. C'est à partir de ces données et échanges que la stratégie initiale a été conçue.

Le programme d'actions a été notifié en début d'année 2019 et certains projets sont déjà en phase de réalisation et même achevés. Au regard du délai d'instruction et en accord avec les services de la DIRRECTE, la signature de la convention cadre afin de vérifier collégialement que l'ensemble du programme d'actions soit toujours en phase avec les besoins du territoire. Il est, en effet, rapidement apparu que le positionnement de certains acteurs avait évolué au grès du contexte et des difficultés rencontrées.

De plus, il me semblait opportun d'articuler autant que faire se peut ce dispositif aux politiques économiques et autres initiatives territoriales actuellement en cours sur cette même problématique. Il est d'ailleurs intéressant de souligner le lien intrinsèque entre l'action relative aux « aides aux entreprises » et le dispositif LEADER, piloté également par le SyMPaC. En effet, l'aide FISAC va permettre de débloquer ces subventions européennes sur certains dossiers dépourvus à l'heure actuelle de cofinancement public.

Cette période a donc été salutaire puisque certains axes ont pu être retravaillés dans le respect des objectifs généraux, de l'enveloppe de 230 112 € accordée et des dépenses subventionnables.

C'est ce programme d'actions qui va maintenant vous être présenté et qui sera ponctué par la signature de la convention cadre par les différents bénéficiaires.

Construit autour de 5 axes stratégiques, ce plan prend corps à travers des fiches actions visant à :

- Rénover, aménager et moderniser pour préserver et accroître l'attractivité. (axe 1)
- Dynamiser le tissu local. (axe 2)
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales ciblées et accompagner les artisans/commerçants aux problématiques liées au numérique. (axe 3)
 - Observer et communiquer (axe 4)
 - Piloter et évaluer le dispositif (axe 5)

2) LE DISPOSITIF LEADER : LIAISONS ENTRE ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE

En 2015, la commission permanente du Conseil Régional a retenu la candidature du Pays du Calaisis et lui alloue la somme **d'1.235 million d'euros.**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'animation a débuté et le gestionnaire a entamé sa mission en septembre. Pour rappel, LEADER, acronyme de « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale », est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux par l'octroi de subventions. Celui-ci s'adresse aux 51 communes du Pays du Calaisis sauf Calais (commune de plus de 30 000 habitants). Il concerne aussi bien les porteurs de projets publics (collectivités territoriales, établissements publics ; chambres consulaires ; offices de tourisme...) que les privés (associations loi 1901 ; artisans ; commerçants ; TPE/PME...).

Le 4 octobre 2016, la convention avec la Région a été signée ; ce qui a entraîné la naissance officielle du GAL du Pays du Calaisis, dont les membres ont pour mission de mettre en œuvre la stratégie basée sur « l'économie présentielle durable et socialement utile », de décider du soutien apporté aux projets déposés et de gérer l'enveloppe de 1,235 millions d'euros allouée à notre territoire pour la période 2014-2020.

Cette stratégie se décline en 9 fiches actions (dont coopération et animation) :

Fiche action n°1: « Accompagnement des porteurs de projets à vocation alimentaire »

Fiche action n°2 : « Aide aux projets des entreprises existantes dans les domaines de l'artisanat, du commerce et des services dans une logique de DD »

Fiche action n°3 : « Soutien aux porteurs de projets économiques pour renforcer la création et la reprise d'activité »

Fiche action n°4: « Promotion des ressources locales »

Fiche action n°5 : « Renforcement de l'offre touristique du Calaisis »

Fiche action n°6: « Structuration des services à la population »

Fiche action n°7: « Encouragement aux initiatives locales »

Bilan de l'année 2019 :

La procédure LEADER se caractérise par des étapes longues et parfois fastidieuses.

Les porteurs qui sollicitent des fonds européens doivent faire preuve de rigueur et de patience. De plus, ils doivent posséder une trésorerie suffisamment solide pour leur permettre de porter les investissements liés à leur projet le temps de la perception des fonds.

A noter, qu'au regard des nombreuses demandes en cours (plus de 90), les délais de procédure s'allongent et la durée moyenne du traitement complet d'un dossier tend à être de 24 mois.

Par ailleurs, l'octroi d'une subvention au titre du LEADER nécessite obligatoirement l'obtention d'un co-financement public. Cette condition importante a des conséquences directes sur le montant des aides européennes et sur le délai de traitement du dossier. (cf supra).

- a) La procédure LEADER : 4 phases, 10 étapes et 18 mois de procédure à minima.
- Les phases de sélection et d'instruction (saisine, constitution du dossier, instruction et sélection par le comité technique, présentation et validation par le comité de programmation):

Les porteurs doivent fournir une fiche de présentation de projet, compléter le formulaire de demande d'aide, constituer un dossier avec l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de leur demande,

établir un plan de financement prévisionnel et présenter leur projet devant l'instance de décision : le comité de programmation. Cette première phase dure entre 7 et 12 mois selon la complexité des dossiers, le calendrier prévisionnel du projet et la capacité des services instructeurs à instruire les demandes.

La phase de conventionnement :

Cette phase essentielle permet la contractualisation juridique entre le porteur, le SyMPaC, le GAL du Pays du Calaisis (Groupement d'Action Locale, instance interne au SyMPaC) et la Région Hauts-de-France. Cette phase dure entre 3 et 5 mois.

La phase de paiement (demande de paiement, constitution du dossier, instruction et visite sur place, ordonnancement du paiement, paiement par l'ASP):

Le paiement de la subvention LEADER n'intervient qu'une fois toutes les dépenses acquittées et les co-financements publics perçus. Aussi la durée de cette phase est très variable. Elle dépend de l'ampleur du projet, de son calendrier de réalisation et du délai de perception des aides publiques. Par ailleurs, elle exige du porteur la fourniture de nombreuses pièces justificatives de la réalisation du projet conformément au terme de la convention : factures, relevés bancaires, déclaration de démarrage et de fin de réalisation, présentation in situ de l'ensemble des postes de dépenses. Cette phase dure entre 8 et 18 mois.

Les contrôles :

Les contrôles peuvent avoir lieu en phase d'instruction de la demande, en phase de paiement et/ou pendant les 5 ans qui suivent la réalisation du projet.

b) Le dispositif LEADER et les aides au développement économique du territoire : une convergence récente en plein essor :

Une des caractéristiques essentielles des fonds LEADER est qu'ils viennent s'adosser à des cofinancements publics.

Ce préalable n'est évidemment pas une difficulté pour les porteurs publics puisque leur propre autofinancement appelle du LEADER. Il n'en va pas de même pour les porteurs privés qui représentent près de 70 % des porteurs accompagnés par le GAL du Pays du Calaisis. En effet la stratégie élaborée par le GAL dès 2015 était résolument tournée vers les acteurs privés pour les accompagner dans la mise œuvre de projets de moins de 100 000 € HT.

Durant plusieurs années (2015-2018), la mobilisation de co-financements publics a été extrêmement compliquée pour les entreprises.

Un travail étroit avec les chambres consulaires (1^{er} interlocuteur des entreprises notamment artisanales), avec les EPCI et une volonté manifeste de faire converger des dispositifs d'aides économiques a permis de lever ce frein du cofinancement.

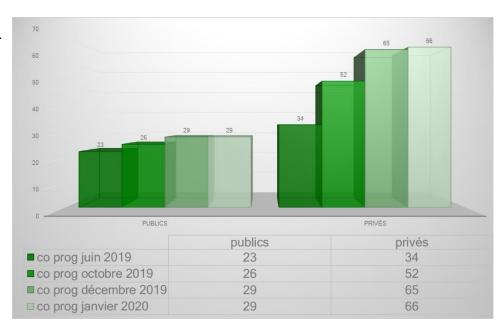
A noter que depuis novembre 2019 et la signature de la convention FISAC, programme d'actions visant en priorité à accompagner les commerçants et artisans du Pays du Calaisis et à redynamiser les milieux ruraux et péri urbains touchés par le déclin des activités de commerce, d'artisanat et de services, les entreprises situées sur la CCPO et de la CCRA peuvent prétendre à de nouvelles aides publiques leur ouvrant ainsi des droit au LEADER.

Désormais nombre d'artisans, de commerçants, d'associations, de créateurs et repreneurs d'entreprise du Calaisis peuvent bénéficier d'aides variées et adaptées à leur projet.

Pour mettre en œuvre ces aides, un travail partenarial s'est développé entre le SyMPaC, les EPCI et les chambres consulaires. Les bénéficiaires d'aides sont par conséquent accompagnés à chaque phase de leur projet de manière cohérente et concertée. Les objectifs étant de participer au soutien économique territorial en optimisant les délais de traitement des dossiers administratifs.

Grâce à cette évolution des dispositifs d'aides, le GAL du Pays du Calaisis pourra octroyer plus d'1 million d'€ de subvention LEADER à destination d'un large panel de porteurs.

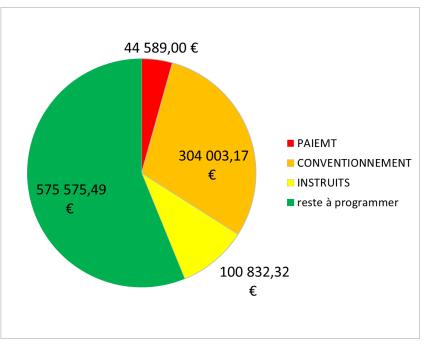
<u>Evolution du nombre de projets accompagnés :</u>



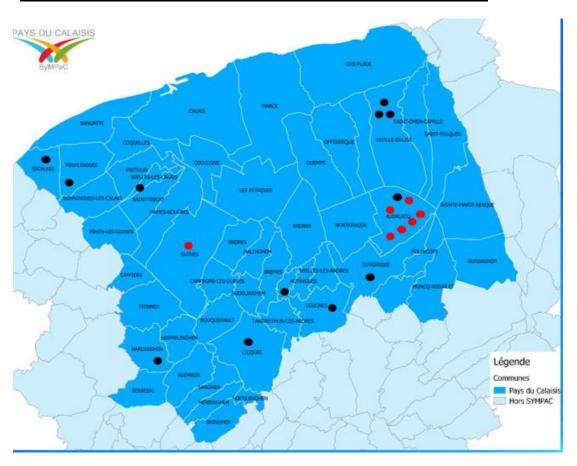
<u>Visualisation de la consommation</u> <u>financière (fin déc. 2019) :</u>







LOCALISATION DES PROJETS PRESENTES EN COMITE DE PROGRAMMATION:



■ 6.-INDICATEURS-DE-RESULTAT-ET-DE-REALISATION (Cf.-Fiches-actions)-¶

Indicateurs¤	Valeur-prévisionnelle-¤
Nombre·d'emplois·crées,·maintenus¤	2¤
Nombre·de-réunions·du·Comité·de-Programmation¤	3¤
Nombre·de-réunions·d'informations-organisées∞	40
Nombre·de·contacts·avec·les·porteurs·de·projets-∞	100¤
Nombre de dossiers de demande de subvention réalisés¤	13¤
Nombre de projets programmés par le GAL sur l'ensemble des fiches actions∞	10¤
Nombre de projets se réalisant sur des communes de moins de 6°000 habitants∞	10¤
Nombre·de·projets·réorientés·sur·un·autre·cofinancement·européen·∞	2¤
Nombre·de·projets·mobilisant·un·cofinancement·public·national·/·régional·/·départemental¤	69-(projets-ayant-fait-l'objet-d'une- demande)¤
Nombre·de·projets·dont·le-maître·d'ouvrage·est·un·acteur·privé∞	55-¤
Nombre-de-supports-de-communication-produits-∞	2¤
Nombre-d'évènements-de-communication-réalisés∞	4¤
Nombre·d'articles·presse·/-web·/-réseaux-sociaux-sur·le-GAL-et-ses-projets∞	0¤
Nouveaux-bénéficiaires-accompagnés-dans-le-cadre-du-programme-LEADER∞	43¤
Nombre de bénéficiaires réorientés vers d'autres fonds européens¤	0¤
Nombre d'emplois maintenus sur l'ensemble des fiches actions¤	75¤

3) L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)- LA CONVENTION AVEC GALILEE :

A Calais, Galilée est accueillie dans les locaux du pôle Anima, 8 rue des soupirants à Calais. Galilée dispose également de lieux d'accueil mis ponctuellement à notre disposition en différents points de notre territoire d'intervention (siège communautés de communes, maison des associations, Maison du Développement économique...).

Galilée collabore avec le SYMPAC (Pays: regroupe les intercommunalités Grand Calais Terres et Mers, Audruicq et Pays d'Opale) depuis 2009, et directement avec les intercommunalités rurales (notamment la Communauté de communes de la Région d'Audruicq) depuis 10 ans. Depuis 2017 notre action est également validée par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers qui participe au financement de nos missions dans le cadre de Starter ESS. Galilée dispose désormais d'un bureau permanent partagé dans les locaux du Pôle Anima à Calais (PTCE) et participe au « collectif des Animés ». Depuis le début de l'année 2019 Galilée coordonne le Café des animés (rencontres bimestrielles) qui réunit porteurs de projets ESS, activités nouvellement créées et organismes de l'ESS plus expérimentés. Des actions transversales relatives notamment à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes sont également menées dans la communauté d'agglomération et Galilée participe aux actions de développement économique du territoire. Les collaborations sont également étroites avec la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq pour laquelle l'ESS constitue un pilier de développement (ex : Pôle Alimentaire de Vieille Eglise= PTCE). Galilée accompagne actuellement l'intercommunalité dans la définition d'une politique alimentation dans l'objectif de permettre l'émergence de nouvelles initiatives socialement utiles et économiquement viables.

Starter ESS Ante-création Dans le calaisis :

Porteur	Localisation	Projet	Galilée	Emplois
France Handicap	Calais	Handithèque Lieu dédié aux jeux de société adaptés aux personnes en situation de handicap	Identifier les perspectives d'activités du projet: structures partenaires, activités à développer, élaboration d'un programme. Travail sur l'accessibilité et l'adaptation du projet aux besoins des habitants et aux attentes du territoire.	1 à 2 emplois potentiels
SAP (Société Anonyme et Populaire)	Calais	Education populaire, Eco- tourisme Programme d'activités permettant aux	Accompagnement à la structuration du projet, définition des activités, animation d'un réseau de partenaires sur le territoire Identifier les	Création du premier emploi prévue en 2020

		habitants de (re)découvrir leur territoire	ressources et définir un modèle économique permettant la création du premier emploi de l'association.	
Jean- Denis Hue	Calais	Eco-tourisme Projet entrepreneurial : hébergement insolite, restauration, parcours, tiers- lieu	Appui à la demande de FIDESS. Accompagnement à l'étude du projet : définition des activités, partenariats, liens avec les collectivités, modèle économique, structuration juridique (orientation vers une SCIC).	Jean-Denis Hue actuellement en FIDESS. Projet potentiellement créateur de 5 emplois à 3 ans.
Partageon s la Rue - OVS	Calais	Maison des Voies Vertes et Bleues Lieu d'accueil pour les usagers du vélo, en particulier les touristes: informations, hébergement, restauration	Accompagnement dans la stratégie de développement du projet (perspective de dépôt d'une demande de financement FIDESS). Appui à la création d'un réseau de partenaires ; aide à la définition de méthodes de co-construction du projet.	A définir
Made in Calais	Calais	Collectif de créateur.trice.s Valorisation des créateur.trice.s, locaux partagés, promotion du fait-main et de la création artistique	Aide à la réorganisation de l'association (changements dans la gouvernance de l'association. Accompagnement de la stratégie de développement de l'association (accueillir de nouveaux membres, implication des bénévoles, définition des objectifs communs et des activités).	1 emploi potentiel.
Calaiswoo d	Calais	Promouvoir le territoire et ses artistes. Conception d'une carte use- it, création et animation d'évènements	Appui dans l'élaboration de stratégies de développement pour l'association, définition de son champ d'activités et d'un modèle économique. Recherche de partenaires, notamment financiers. Définition d'un modèle économique.	Création du premier emploi prévue en 2020

Eve Lefebvre	Calais	Création d'une activité de social-média et projet de tiers- lieux orienté sur le bien-être.	Identification des besoins, des activités possibles, faisabilité du projet.	A définir
Les jardiniers partageur s	Polincove	Jardins partagés Mise en culture collective de jardins privés mis à disposition par leurs propriétaires	Accompagnement à la création et au développement du projet : utilité sociale, objectifs, activités, moyens nécessaires, communication, aspects juridiques	A définir
Habitat partagé	Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	Habitat partagé Projet collectif d'habitat	Appui à la structuration du groupe, définition des attentes et objectifs communs.	A définir
Damien Hantute	Oye-Plage	Micro-crèche	Appui à l'étude de faisabilité et à l'identification des besoins sur le territoire. Perspectives de fonctionnement et inclusion dans les politiques territoriales de la petite enfance.	3 emplois potentiels
Recycl'art	Nortkerque	Déchethèque Récupération de matériaux et de matières pour les mettre à disposition d'artistes	Définition des objectifs et des activités. Fonctionnement et modèle économique.	A définir
Théâtre de l'ordinair e	Vieille-Eglise	Culture Compagnie de théâtre, créations avec les habitants	Aide à la définition d'un projet associatif en réponse aux besoins du territoire et permettant d'assurer le développement de l'association.	1 emploi

Pars- cours	Calais	Marionnettes, théâtre d'ombres	Accompagnement dans la définition d'un modèle économique permettant la création et la pérennisation d'un emploi.	1 emploi potentiel
----------------	--------	--------------------------------------	--	-----------------------

Starter ESS post création dans le Calaisis

Porteur	Localisation	Projet	Galilée	Emplois
Les Animaliens	Calais	Médiation animale Médiation animale et éducation canine. Gestion et animation de la Ferme urbaine.	Appui dans la gestion et le suivi des activités de l'association et dans ses projets de développement. Recherche de financements.	4 emplois
Point d'Union Familiale	Calais	Médiation familiale Association d'appui à la parentalité. Espace rencontre permettant aux parents et aux enfants de renouer des liens en bénéficiant de l'accompagnem ent d'éducateurs.tri ces spécialisé.e.s.	Elaboration d'outils de suivi des activités et de gestion. Appui à l'interprétation de ces outils. Aide à la pérennisation et au développement de l'activité.	3 emplois
Le Sonoscope	Calais	Culture Projet culturel itinérant autour du son : création et diffusion en associant les participants.	Suivi et développement du projet	1 emploi

Opale Vélo Services	Calais	Développement d'activités dans les écoles pour la promotion de la pratique du	Appui à la définition d'un modèle économique pour ces activités, recherche de partenaires et perspectives de financements.	6 emplois Création d'un nouvel emploi prévue en 2020
		vélo.		

Des accueils réorientés ou non suivis d'un accompagnement à ce jour :

Café des parents	Calais	Projet: Création d'un lieu convivial autour de la parentalité et de rencontres citoyennes. Proposer des ateliers destinés aux enfants, à leurs parents	Rôle de Galilée: Phase accueil: échanges sur le projet, adéquation personne-projet, besoins détectés, expériences similaires
Joy Opale Yoga	Calais	Projet: Création d'une association pour la pratique du Yoga. L'association intervient en parallèle d'une entreprise développant ces activités.	Rôle de Galilée: Redéfinition des activités de l'association (orientation prise par l'association de s'orienter vers les publics fragiles).
Etend'art	Calais	Projet: Création d'une association de promotion des arts urbains et du graf.	Rôle de Galilée: Appui à la définition des activités de l'association, mobilisation des adhérents, gouvernance à mettre en place. Aide à la rédaction des statuts.
Pauline Roesch	Calais	<u>Projet</u> : Développement d'une activité de garde d'animaux à domicile.	Rôle de Galilée: Apport d'information sur les différents statuts juridiques possibles, dont la coopérative d'activité et d'emploi.
Service Réadaptation et soins de suite de l'Hôpital de Calais	Calais	Projet: Création d'un jardin pédagogique permettant la mise en place d'activités de réadaptation.	Rôle de Galilée: Echanges sur le projet et les activités à développer. Orientation vers des associations partenaires potentiels.
Il y a ton sourire	Audruicq	<u>Projet</u> : Création d'une structure spécialisée pour les enfants et adolescents porteurs de handicaps.	Rôle de Galilée : Echanges sur le projet et orientation vers des partenaires.

Karyn Pinte – Ecole Maritime Calais Côte d'Opale	Calais	<u>Projet</u> : Organisme de formation orienté vers les métiers de la mer.	Rôle de Galilée: Echanges sur le projet, la stratégie de développement de l'association et les perspectives de financement. Relais de demandes de l'association auprès de partenaires.
Clément Pouillaude – Outil internet collaboratif départemental	Départemental	Projet: Création d'un outil numérique collaboratif entre associations et habitants du Pas-de-Calais: Communecter	Rôle de Galilée: Découverte de l'outil et échanges sur la stratégie de développement de cet outil dans le territoire. Mise en relation avec Le Lieu Commun afin d'envisager un atelier de co-construction de l'outil.
Agathe Husson - Yoga Calaisis Ishvara	Calais	Projet: Développement d'un emploi au sein de l'association de Yoga	Rôle de Galilée: Aide à la définition d'un modèle économique en vue de la création d'un emploi.

Bilan des actions d'animation 2019 :

La présence régulière de Rémi Manier, de Galilée, au Pôle ESS Anima permet de développer les échanges informels avec les personnes présentes à Anima : échanges sur des projets, des dynamiques entre associations... Ceux-ci pourront aboutir à l'émergence de nouveaux projets accompagnés par Galilée.

Rémi Manier a participé au collectif des Animés, coordonné par les ADLC et qui regroupe les acteurs du Pôle ESS et d'autres structures qui partagent la dynamique. Depuis juin 2019, Rémi Manier anime ces réunions : une fois par mois les membres du collectif des Animés se réunissent pour partager leurs actualités, des informations sur l'Economie Sociale et Solidaire et imaginer des projets communs.

Les Cafés de l'ESS se sont poursuivis en 2019. Ces temps collectifs permettent de traiter d'un sujet choisi par les participants en se fondant sur l'échange d'expériences et l'apport d'outils concrets à mettre en place au sein de leurs associations. Ils renforcent également les liens entre associations. Le 15 janvier, 8 personnes représentant 7 associations, se sont réunies au Channel pour traiter du sujet Animer une réunion. Le 19 mars, 6 personnes représentant 4 associations, ont souhaité travailler sur un appel à projets de l'Etat, le FDVA. Le 28 mai, 5 personnes de 5 associations différentes ont traité de la question des outils numériques pour mon association. Le 5 novembre, 11 personnes de 9 associations ont participé au Café de l'ESS consacré au thème Financer mon projet.

L'exposition créée par Galilée sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans l'ESS a été présentée à Anima de mi-mars à mi-avril 2019.

Rémi Manier a participé à plusieurs temps forts sur le territoire :

- L'inauguration de la Ferme urbaine le 5 avril;
- La visite de Guillaume Delbar, Vice-Président de la Région, au Pôle ESS le 2 mai ;
- Le Forum des associations de la Ville de Calais le 21 septembre ;
- La Journée du réemploi organisée par le SEVADEC le 21 septembre ;
- Le Salon de la création d'entreprises organisé le 1^{er} octobre à La Halle par Calais Promotion.

Dans le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale Galilée a été contactée par les services de l'intercommunalité afin d'accompagner la réalisation d'un projet de halle de vente de produits du terroir.

Dans le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, des rencontres de concertation sont régulièrement organisées entre les services de l'intercommunalité et ceux de Galilée afin d'optimiser l'efficience des interventions de Galilée. Parallèlement aux actions d'accompagnement des porteurs de projets de l'ESS et de suivi des activités nouvelles, Galilée a contractualisé avec la CCRA afin d'appuyer le territoire dans la définition d'une stratégie alimentaire territoriale (« la boucle vertueuse ») et mener une étude préalable à la création d'un centre social éclaté.

L'association Galilée a animé un comité de pilotage sur ses actions sur le territoire de l'Agglomération le 17 juin au Pôle Anima en présence des services de la Région, du SyMPaC, de l'Agglomération et des ADLC.

4) PLATEFORME PROCH'EMPLOI:

Le Comité Syndical du SyMPaC, réuni le 30 novembre 2012, a entériné la création d'une Plateforme Avenir Jeunes dans le Pays du Calaisis, devenue Proch'Emploi en 2016.

Chaque année, le SyMPaC octroie une subvention à cette plateforme initiée par le Conseil Régional des Hauts-de-France pour assurer un traitement équitable de cet outil sur l'ensemble du Pays du Calaisis.

Les missions de Proch'Emploi sont les suivantes :

- Etre au service, prioritairement des TPE, PME/PMI mais aussi des grandes entreprises de tout secteur d'activité en tant d'interlocuteur unique pour le recrutement.
- Agir en réseau avec les entreprises, collectivités territoriales, chambres consulaires, organismes de formation (...) afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi
- Refonder les relations entre demandeurs d'emploi et les entreprises.

Après 7 ans d'activités, le bilan 2019 est le suivant :

- 171 rendez-vous entreprises effectués (+11%) 632 depuis 2016.
- 321 entretiens de recrutement en face à face (-7%) 1 289 depuis 2016.
- 154 mises à l'emploi (+ 0.65%) 566 depuis 2016.

- 47 CDI pourvus (+ 6.8%) 163 depuis 2016.
- 6 circuits courts mis en place (+ 50%) 26 depuis 2016.
- 10 mises à l'emploi de jeunes suite au dispositif des circuits courts. (+ 25%) 54 depuis 2016.

Depuis 2016, 909 offres d'emplois ont été détectées et 620 mises à l'emploi ont été effectuées (CDI, CCD, alternance).

L'essentiel du budget est assuré par le Conseil Régional des Hauts-de-France. La participation du SyMPaC vise à impulser des actions spécifiques à l'insertion de jeunes qui viendront compléter les missions d'ingénierie via entre autres la redynamisation du dispositif de circuits courts et d'actions d'information en lien avec les 3 EPCIs du territoire et le SyMPaC.

Le plan de financement 2019 est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT TTC				
Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Rémunération du personnel	148 000 €	Conseil Régional	136 000 €	
Frais de réception	2 000 €	Hauts de France		
Déplacements, missions	5 000 €	(83%)		
Fournitures	1 500 €	SyMPaC (4%)	7 000 €	
Locations	7 000 €	CCI Côte d'Opale	20 500 €	
		(13%)		
TOTAL	163 500 €	TOTAL	163 500 €	

5) Participation Calais Promotion:

Le SyMPaC adhère à l'association Calais Promotion. Elle a pour objet d'accompagner, en liaison avec les partenaires locaux : la recherche et l'accueil d'investisseurs, la conception, l'organisation et la réalisation d'outils et d'actions de promotion et de communication du territoire, la gestion des projets d'implantation et de développement des entreprises, la participation à toutes les opérations ayant trait au développement économique.

Des réunions bimensuelles sont organisées en lien avec notamment la CCI Hauts de France, la CMA, La Fabrique Défis et GCT&M afin d'échanger sur les actions et dossiers économiques en cours. Les dossiers LEADER du territoire de GCT&M sont régulièrement évoqués afin notamment de faire converger les aides locales, condition sine qua non à l'obtention des fonds européens.

VOLETS « ENVIRONNEMENTAL » ET « ENERGETIQUE »

1) « LE LABEL TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE EN FAVEUR DE LA CROISSANCE VERTE :

En février 2016, le Pays du Calaisis a été labellisé T.E.P.C.V. Cette récompense faisait suite à un dossier de candidature élaboré en 2015 qui a permis d'afficher une stratégie locale en faveur de la croissance verte et de la réduction des consommations d'énergie.

Le SyMPaC a rappelé les échéances de la convention et a accompagné les bilans des communes qui le souhaitaient.

6 000 € ont été attribués au SyMPaC concernant l'action de communication relative au dispositif « Le Calaisis, on y prend goût ! ».

AIDES PERCUES PREVISIONNELLES*				
TERRITOIRES	TEPCV* – 2016/2020 (bénéficiaires: EP et communes)	%		
GCT&M	412 362,02 €	34%		
ССРО	371 000,00 €	31%		
CCRA	409 373,99 €	34%		
SYMPAC	19 700,00 €	2%		
TOTAL	1 212 436,01 €	100%		

^{*} Estimation - en fonction des actions effectivement réalisées

2) LE DISPOSITIF CEE-TEPCV :

Depuis le 24 février 2016, le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis (SyMPaC) est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Une convention fille a été signée par le SyMPaC et les collectivités bénéficiaires en mars 2017 avec le Ministère de l'Environnement.

L'arrête du 9 février 2017 valide le programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cela signifie que les collectivités incluses dans le périmètre du SyMPaC peuvent valoriser des travaux d'économie d'énergie (plus précisément la rénovation de l'éclairage public, l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics et les logements résidentiels individuels, ainsi que le raccordement à un réseau de chaleur) selon les conditions définies dans les fiches standardisées du Ministère, notamment la nécessité que les travaux soient achevés au 31 décembre 2018.

Le volume de CEE délivrés atteint 400 000 MWh cumac soit un montant de 1 400 000 €, renégocié par le SYMPAC en 2019 à hauteur de 1 500 000 €

Par la suite, le SyMPaC a pris la décision de contractualiser avec EDF. Le premier contrat porte sur la vente des CEE TEPCV à EDF pour un montant garanti de 3,5€/MWh cumac HT renégocié à 3.75€/MWh cumac en 2019. Le second contrat concerne l'accompagnement de la démarche par EDF pour un montant de 15 000 € HT. Une convention a également été signée avec la FDE 62.

Bilan de l'action 2019 :

Nombre de dépôts effectués : 4

Nombre de dépôt contrôlés au 31/12/2019 : 3

o Nombre de CT/EPCI éligibles : 25 (sur 55) soit 45%

Nombre de dossiers déposés : 75

REPARTITION PAR EPCI	MONTANTS EN €	POURCENTAGE
GCT&M	779 667,18 €	52%
CCPO	363 448,83 €	24%
CCRA	288 999,28 €	19%
SYMPAC	67 884,70 €	5%
TOTAL	1 500 000,00 €	100%

Les paiements aux bénéficiaires sont prévus au 1^{er} trimestre 2020 concernant les 3 premiers dépôts et au 2^{ème} trimestre 2020 sous réserve de l'éligibilité du 4^{ème} dépôt.

3) LE CALAISIS, ON Y PREND GOUT!

Pour rappel cette opération a été lancée en 2012 et vise à promouvoir et mettre en réseau des professionnels des métiers de bouche : producteurs et restaurateurs. Depuis sa création en novembre 2012, le réseau « Le Calaisis, on y prend goût ! » est porté et animé par le SyMPaC en partenariat avec les intercommunalités (GCTM, CCPO et CCRA) et les offices de tourisme du territoire (OT Intercommunal Calais Côte d'Opale, OT Pays d'Opale et le CPETI).

Au 31/12/2019, 30 producteurs, 2 points de vente, 4 distributeurs automatiques ainsi que 23 restaurateurs étaient réunis dans ce réseau territorial ayant pour objectif de faire découvrir aux habitants et aux touristes les savoir-faire alimentaires et locaux gastronomiques des professionnels du Pays du Calaisis, de développer les circuits courts et de promouvoir la consommation des produits locaux.

Concernant la communication, le SyMPaC a de nouveau apporté, en 2019, son soutien matériel et financier via la création de bannières publicitaires dans la presse locale et sur le web (La Voix des Médias) ainsi que la diffusion de spots radio (Radio 6) pour annoncer les différents marchés fermiers et permettre une plus large diffusion de son programme d'actions :

- Portes ouvertes et marché fermier chez Sophie FLAHAUT à la Cueillette de Recques en juin ;
- Marché de créateurs et de produits du terroir organisé par la CCPO en août *;
- Fête de l'Autruche chez Séverine et Nicolas DELCROIX en septembre ;
- Portes ouvertes et marché fermier chez Marie-Pierre LEVEL au Verger de la Beussingue en septembre;
- Marché du terroir chez Dorine RIGOULET aux Pépinières de Berthem en octobre.

^{*}Neufs producteurs du réseau étaient présents lors de cette 1^{ère} édition qui a rencontré un vif succès auprès du public.

En octobre, le Comité de Pilotage a permis d'aborder de nombreux sujets dont les nouvelles adhésions au réseau, le calendrier 2020, les évolutions à prévoir sur les différents supports de communication ainsi que la présentation des différents schémas de vente en ligne par Thomas Froidure de la Chambre d'Agriculture.

4) L'ENTRETIEN DES CANAUX DU CALAISIS :

Rappel du contexte et points principaux soulevés :

- Le Calaisis est confronté au développement d'une végétation aquatique qui constitue un phénomène nuisible tant pour la pêche que pour l'écoulement et la qualité des eaux.
- Depuis 2007, les EPCIs ont mutualisé la compétence sur l'entretien de 42.820 kilomètres de canaux au SYMPAC. Jusqu'à présent, la maitrise d'œuvre est assurée par l'association des pêcheurs du Calaisis.
- Depuis 2017, les EPCIs réfléchissent à un transfert ou une délégation de l'entretien et de la restauration des canaux à l'IIW (qui vu les délais d'études, de concertation et de modification des statuts de l'IIW ne pourrait être effective que fin 2021 voire 2022).

Ce qui a été entrepris en 2019 :

La convention avec l'AEAP (Agence de l'eau) est arrivée à terme échu le 31/12/2019. Une négociation a été entreprise afin de conventionner une nouvelle fois. L'agence de l'eau peut accompagner le SyMPaC sur l'entretien des canaux du Calaisis (à hauteur de 900 € TTC/km pour 3 ans (soit 38 520 €) pendant cette période de transition mais à certaines conditions.

- L'actualisation du Plan de Gestion de gestion écologique des canaux, réalisé en 2011 avant l'échéance de la convention actuelle (soit avant le 31/12/2019). Ainsi, à la demande du SYMPAC, le Conseil Syndical de l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW) a délibéré favorablement sur l'actualisation du Plan de Gestion Ecologique des canaux du Calaisis le 15/10/2019.
- Une clarification des missions de l'« association des pêcheurs du Calaisis » surtout concernant l'objectif de gestion écologique (quelles sont les pratiques ?). Cette démarche est actuellement en cours avec l'association des pêcheurs.

A la demande du bureau syndical du SyMPaC, un état des lieux de l'action et de ses incidences financières par ECPI a été entrepris fin 2019-1er trimestre 2020.

Actuellement, la clé de répartition entre les 3 EPCI s'opère sur cette base :

- 80 % en fonction des heures passées ces dernières années
- **20%** en fonction du linéaire

La répartition budgétaire actuellement actée est la suivante :

ENTRETIEN DES CANAUX DU CALAISIS

	PLAN DE FINANCEMENT 2019				
	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 20/06/2019				
DEPENSES PREVISIONNELLES	Main d'œuvre				45430,00
	Equipement		matériel, cons	ommables	13310,00
	Administratio				
de l'opérateur	n		gestion, assura	nces	9944,00
AAPPMA	TOTAL		Dépenses prév	visionnelles	68 684,00
RECETTE AGENCE				600€/an/k	
DE L'EAU	LINEAIRE	42,82 Km	TAUX :50 %	m	-12 840,00
QUOTE-PART					
ASSOCIATION					-5 865,00
REPARTITION DU SO	LDE ENTRE LE	S			49 979,00
COLLECTIVITES					49 979,00
CRITERE MIXTE		LINEAIRE(20	HORAIRE(80		APPLICATIO
LINEAIRE - HORAIRE))	AGREGE	N
CALAIS	_				
COULOGNE	- Grand Calais	8%	36,55%	44,55%	22 265,55 €
LES ATTAQUES HAMES BOUCRES	_				,
CCRA	CCRA	8.40%	3.60%	12,00%	5 997,48
ARDRES		5,1512	2,22.1		0 001710
BALINGHEM	-	2.600/	20.050/	42.450/	24 745 00
BREMES	- CCPO	3,60%	39,85%	43,45%	21 715,88
GUINES					
II .					49 979,00

BILAN 2019 DE L'ASSOCIATION :

Postes de dépenses mutualisées	Temps passé/en heures
Entretien et réparations sur matériel (a)	834,5
Energie	convention VNF
Etockage du matériel (local)	convention VNF
Tâches administratives (b)	39
Transport et traitement de déchets (si mutualisation)	convention VNF

	TRAVAUX SUR SITE (en heures) (2)	ENTRETIEN MATERIEL (en heures) (a)+(b)	Répartition - Pourcentage
Entretien territoire			
GCT&M	881,50	291,17	49,06%
Entretien territoire CCPO	503,50	291,17	33,24%
Entretien territoire CCRA	132,00	291,17	17,70%
Sous total entretien	1517,00	873,50	100,00%
TOTAL TRAVAUX SUR		•	
SITE ET ENTRETIEN	2390		
MATERIEL en H/AN			

134 sacs de déchets et d'objets divers de 100 litres ont été ramassés le longs des berges.







VOLET « COMMUNICATION »

1) <u>Le logo:</u>

Le logo du SYMPAC représente les 4 anciens EPCI (avec la CCSOC). Il conviendra dans un avenir proche de le retravailler afin qu'il soit plus représentatif des 3 EPCI composant actuellement le périmètre du SYMPAC.

2) Les relais numériques :

L'agence COTEO administre et héberge les sites « Internet » du SyMPaC. :

• Le site du SYMPAC :



Le site du SyMPaC élaboré, il y a quelques années, s'avère relativement obsolète. Entre mars 2019 et mars 2020, COTEO a recensé :

- 1 758 utilisateurs.
- 1 740 nouveaux utilisateurs.
- 5 690 pages vues.

L'équipe technique alimente régulièrement le site par le biais des délibérations votées.

- Le site et la page Facebook du réseau « Le Calaisis, on y prend goût! »:
 - → La page Facebook qui se développe d'année en année comptait 1 524 J'aime et 1 516 abonnés.
 - → La nouvelle version du site internet <u>www.lecalaisisonyprendgout.com</u>, désormais adaptée aux mobiles et aux tablettes, mise en ligne fin janvier 2019, pour poursuivre le dynamisme

et la promotion de ce réseau totalisait **3 678 utilisateurs**, **4 423 sessions et 12 692 pages vues**. Par ailleurs, l'accès aux renseignements des professionnels est également plus aisé.

→ En revanche, le guide gourmand du Calais, édité à 8 000 exemplaires en 2018, n'a pas été réédité ni mis à jour en 2019.



3) La presse écrite :

La presse : une dizaine d'articles dans la presse en 2019 à fois sur des rencontres ou des manifestations :

- Les 6 comités syndicaux
- Les manifestations en lien avec le COYPG
- COPIL de lancement du FISAC collectif :





Les autres outils de communication :

- LEADER:
- Réalisation de 2 roll-up
- Impression de 1000 flyers distribués :
 - A toutes les mairies concernées par le dispositif
 - Au 3 EPCI
 - Aux chambres consulaires, la BGE, Galilée, CPETI, UC du territoire
 - Aux membres du comité de programmation
 - Aux porteurs rencontrés.

Nous avons eu peu de retours grâce à ces dépliants qui ont sans doute été réalisés un peu tardivement. Néanmoins, le bouche à oreille et les insertions dans la presse locale nous a permis d'enregistrer des demandes complémentaires



<u>Insertion dans la presse locale :</u>





- Salon « Entreprises et territoires »:

Le salon « Entreprises et territoires » piloté par COTEO s'est tenu le jeudi 10 octobre 2019.

En tant que partenaire institutionnel de cet événement, le SyMPaC participe au déroulé du programme.

Cet année, afin de promouvoir le dispositif LEADER en lien avec les acteurs économiques du territoire, le SyMPaC a proposé à l'ensemble des partenaires concernés de mettre en œuvre un temps d'informations destinés à toutes les TPE/PME du territoire ainsi qu'aux élus et techniques des communes /EPCI de 8H à 10H.

Les objectifs étaient les suivants :

- Apporter une information globalisée et synthétique des différentes aides à la création et au développement des entreprises siégeant sur le périmètre du SyMPaC.
- Collecter les besoins spécifiques par entreprise présente via une fiche de renseignements afin de travailler collégialement sur les suites à donner à chaque dossier.

Une dizaine de TPE/PME ont participé à ce temps d'intervention mutualisé.

PERSPECTIVES

Au regard des dispositifs déjà mis en place (CEE-TEPCV) et de l'élaboration en cours des 3 PCAETs pilotés par les EPCIs, le SYMPAC a un rôle à tenir afin d'apporter sa contributions aux objectifs climat, air, énergie de manière efficiente et efficace. La phase stratégique de ces 3 documents va progressivement se décliner en 2020 et va, entre autres, identifier les porteurs de projets les plus opportuns sur des problématiques peu ou pas encore déclinés sur le territoire.

A l'heure actuelle, plusieurs possibilités semblent se dessiner :

- Le pilotage d'un COTTRI, dispositif contractuel d'une durée de 3 ans passé entre une collectivité territoriale (le plus souvent PETR/PAYS) et l'ADEME dans le cadre de son partenariat avec la région Hauts-de-France (FRATRI). Il s'agit d'un dispositif permettant l'articulation de différentes démarches menées par les territoires : SCOT (SYMPAC), plans climat (3 EPCIs), programmes TZDZG (territoire zéro déchet zéro gaspillage), contrats d'objectifs EnR (énergies renouvelables CCPO via le PNRCMO) ou plateforme territoriale de réhabilitation énergétique de l'habitat.
- Le pilotage d'une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine public à l'échelle du SYMPAC en lien avec la stratégie de développement des ENR&R et les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur (QAI).
- Le pilotage d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables sur une période de 3 à 6 ans.

De plus, le bilan du SCOT à 6 ans a montré que Le SYMPAC ne dispose que d'un très faible volume horaire en interne (0,29 ETP) sur le suivi de sa compétence ce qui ne permet pas d'assurer une animation proactive et continue sur les enjeux du SCOT.

A noter que ces potentielles nouvelles maîtrises d'ouvrage et un apport d'ingénierie complémentaire sur le SCOT ne pourront être effectifs qu'à la condition d'augmenter la participation annuelle des EPCI dès 2021.